



Bruxelles, le 5 juillet 2022  
(OR. en)

10791/22

LIMITE

ELARG 55  
ME 1

**NOTE POINT "I/A"**

---

|                |  |
|----------------|--|
| Origine:       | Groupe "Élargissement et pays menant des négociations d'adhésion à l'UE"   |
| Destinataire:  | Comité des représentants permanents/Conseil  |
| en date du:    | 5 juillet 2022   |
| N° doc. préc.: | WK 9357/22 REV 1   |
| Objet:         | ASSOCIATION AVEC LE MONTÉNÉGRO<br>– Établissement de la position de l'Union européenne en vue de la onzième réunion du Conseil de stabilisation et d'association |

---

1. Dans la perspective de la onzième réunion du Conseil de stabilisation et d'association avec le Monténégro, le groupe a mis au point la position de l'Union européenne, dont le texte figure en annexe.
2. Sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à approuver la position de l'Union telle qu'elle figure à l'annexe de la présente note.

**11<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL DE STABILISATION  
ET D'ASSOCIATION UE-MONTÉNÉGRO**

**14 juillet 2022**

**Projet de position commune de l'UE**

L'Union européenne se félicite de la tenue de la réunion du Conseil de stabilisation et d'association UE-Monténégro. Cette réunion arrive à point nommé pour passer en revue les progrès accomplis par le Monténégro dans ses préparatifs pour l'adhésion, à la suite des réunions des sous-comités qui ont eu lieu dans le cadre de l'accord de stabilisation et d'association, ainsi que de celle du comité de stabilisation et d'association, depuis la dernière réunion du Conseil de stabilisation et d'association.

**Point 1. Adoption de l'ordre du jour**

**Point 2. Approbation du procès-verbal de la dixième réunion du Conseil de stabilisation et d'association du 27 juin 2019**

**Point 3. Relations dans le cadre du processus de stabilisation et d'association**

**3.1. Stratégie d'adhésion, notamment à la lumière du rapport établi par la Commission sur le Monténégro pour l'année 2021**

L'UE rappelle son attachement sans équivoque à la perspective européenne du Monténégro. Elle salue les progrès d'ensemble réalisés jusqu'ici dans les négociations d'adhésion, trente-trois chapitres de négociation examinés ayant été ouverts, et deux ayant été provisoirement clôturés, et se félicite que le Monténégro ait accepté la méthodologie renforcée en matière d'élargissement, qui a été approuvée par le Conseil de l'UE le 6 mai 2021. À la suite de la tenue d'une première conférence intergouvernementale politique avec le Monténégro en juin 2021, l'UE a accueilli favorablement la tenue, le 13 décembre 2021, de la quatorzième conférence intergouvernementale avec le Monténégro, qui a servi de cadre au dialogue politique portant sur le processus de réforme. L'UE se félicite de l'orientation stratégique européenne du Monténégro et de son ambition de faire avancer les négociations d'adhésion grâce à de nouveaux progrès sur le plan des réformes, et réaffirme qu'elle est déterminée à continuer de soutenir le pays dans les efforts qu'il déploie pour adhérer à l'UE.

L'UE souligne que la prochaine étape décisive, avant de s'acheminer vers la clôture provisoire d'autres chapitres ou groupes de chapitres, est le respect des **critères provisoires pour les chapitres 23 et 24**. L'UE a fixé 84 critères provisoires dans ces deux chapitres. Cela assure un équilibre entre les progrès réalisés dans le domaine de l'État de droit et l'avancement général des négociations. Une fois que le Monténégro aura remédié à toutes les lacunes qui subsistent dans les domaines de la liberté d'expression et de la liberté des médias, ainsi que de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, et qu'il aura accéléré et approfondi les réformes en matière d'indépendance et de professionnalisme du pouvoir judiciaire, ainsi que d'obligation de rendre des comptes incombant à celui-ci, le Monténégro sera en mesure de franchir de nouvelles étapes en vue de son adhésion. Le rythme de ces travaux sera déterminé par le Monténégro.

L'UE prend acte de l'engagement du Monténégro dans le domaine de l'État de droit et elle l'encourage à continuer de s'employer à mettre en œuvre tous les aspects pertinents de l'ensemble des "fondamentaux" et à accorder toute l'attention politique voulue et de conférer une visibilité appropriée aux réformes clés, qu'il s'agisse de l'État de droit, de la réforme de l'administration publique, du fonctionnement des institutions démocratiques ou des critères économiques, ainsi que sur des chapitres 5 (Marchés publics), 18 (Statistiques) et 32 (Contrôle financier). À cet égard, l'UE insiste sur la nécessité pour le Monténégro de donner suite, en temps utile et de manière convaincante, aux recommandations formulées dans le rapport 2021 de la Commission sur le Monténégro.

L'UE salue vivement l'alignement total du Monténégro sur la politique étrangère et de sécurité de l'UE, y compris les mesures restrictives que celle-ci a prises à la suite de l'agression non provoquée de la Russie contre l'Ukraine. Par ailleurs, elle se félicite que le Monténégro ait soutenu de manière énergique les initiatives de l'UE aux Nations unies en réponse à cette agression, le droit international et l'ordre international fondé sur des règles. Il s'agit là d'un signal fort de l'orientation stratégique du pays et de son attachement à l'objectif d'adhésion à l'UE. L'UE espère que le Monténégro poursuivra ce processus d'alignement total. Elle salue les efforts déjà déployés pour mettre en œuvre les sanctions et encourage le Monténégro à continuer de prendre les dispositions voulues pour que les mesures restrictives adoptées soient pleinement appliquées. Le plan économique et d'investissement de l'UE pour les Balkans occidentaux fournit une impulsion majeure à la région, avec 9 milliards d'euros sous forme de subventions et de garanties destinées à mobiliser jusqu'à 20 milliards d'euros d'investissements au cours des dix prochaines années. Ce plan pourra stimuler la reprise socioéconomique à long terme de la région ainsi que sa compétitivité, soutenir sa transition écologique et numérique, et favoriser les transports et la connectivité durables ainsi que l'intégration et le commerce au niveau régional, renforçant ainsi également la coopération et la convergence avec l'UE, y compris en ce qui concerne les objectifs de l'UE en matière de climat. Pour tirer le plus grand parti possible de l'impact susceptible de découler de ce plan, les partenaires des Balkans occidentaux doivent engager résolument des réformes sur le plan économique et social et renforcer l'État de droit ainsi que les capacités de l'administration publique.

L'UE est le principal fournisseur d'aide financière au Monténégro. À la suite de l'adoption du cadre juridique de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) III, qui constitue la principale source de financement, l'UE invite le Monténégro à accélérer la préparation de projets durables et parvenus à un stade d'avancement suffisant. En ce qui concerne l'IAP III 2021, le Monténégro bénéficiera d'un programme annuel de 34,21 millions d'euros. Comparé à la petite taille de la population du pays, ce montant fait du Monténégro l'un des bénéficiaires - par habitant - de l'aide financière de l'UE la plus élevée au monde.

### ***Critères politiques***

L'UE note que le Monténégro continue de remplir suffisamment les **critères politiques**.

L'UE note que la volonté politique publique des autorités à l'égard de l'orientation stratégique européenne du Monténégro et leur attachement au processus d'adhésion sont mentionnés de manière régulière et systématique en tant que priorité essentielle du pays et se reflètent généralement dans les décisions y afférentes.

En ce qui concerne le **fonctionnement des institutions démocratiques**, l'UE souligne que, dans le cadre de mise en œuvre du programme de réformes de l'UE, elle attend de l'ensemble des institutions et acteurs concernés du pays qu'ils fassent preuve d'une détermination politique solide et d'un engagement sincère, et qu'ils s'attachent à rechercher le consensus.

L'UE se félicite de la formation d'un nouveau gouvernement en avril 2022. Elle se réjouit à la perspective de coopérer avec l'ensemble des acteurs politiques et institutions en vue de faire avancer les réformes liées à l'UE, dans un esprit constructif. L'UE attend du gouvernement qu'il réponde aux attentes exprimées par les citoyens de progresser dans le processus d'adhésion à l'UE et accueille avec satisfaction la priorité stratégique du nouveau gouvernement consistant à accélérer les négociations d'adhésion du pays à l'UE. L'UE rappelle l'importance que revêtent le débat politique au Parlement et une coordination constructive sur toutes les initiatives législatives pertinentes. Cette responsabilité incombe à tous les acteurs politiques.

L'UE rappelle que la mise en œuvre de la recommandation du BIDDH de l'OSCE relative à une réforme globale visant à harmoniser, bien avant les prochaines élections, le cadre juridique électoral et à régler tous les aspects essentiels des élections, dans le cadre d'un processus ouvert à tous, reste en suspens. Elle demande instamment au Parlement de s'engager dans un dialogue transparent, décisif et inclusif sur la mise en œuvre des recommandations en suspens du BIDDH de l'OSCE.

L'UE se félicite que le rôle des **organisations de la société civile** dans le processus d'adhésion soit reconnu et promu au niveau politique, mais souligne qu'il doit encore être renforcé dans les faits.

L'UE rappelle que la priorité en vue de la poursuite des progrès d'ensemble réalisés dans les négociations d'adhésion reste le respect des critères provisoires relatifs à l'État de droit fixés aux **chapitres 23 et 24**. Elle note que le Monténégro a continué à mettre en œuvre les plans d'action pour les chapitres 23 et 24 et d'autres documents stratégiques dans le domaine de l'État de droit. Elle se félicite que le Monténégro s'emploie à résoudre les problèmes mis en évidence par le rapport 2021 de la Commission européenne sur le Monténégro et par la conférence intergouvernementale qui s'est tenue en décembre 2021, notamment dans les domaines essentiels que sont la liberté d'expression et la liberté des médias, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, et la nécessité de préserver les réalisations antérieures dans le domaine de la réforme judiciaire. L'UE se déclare favorable à l'intensification des travaux de réforme, l'accent étant clairement mis sur les lacunes critiques bien connues; elle souhaite voir ces travaux être planifiés de manière minutieuse, et reste déterminée à prêter son concours.

En ce qui concerne le **pouvoir judiciaire**, l'UE se félicite du fait que certaines nominations judiciaires de haut niveau depuis longtemps en suspens ont eu lieu, ce qui a permis d'accroître la stabilité de l'appareil judiciaire et de le rapprocher d'un système judiciaire pleinement opérationnel, en mesure d'agir de manière indépendante et libre d'intérêts particuliers et de toute influence extérieure. Il s'agit notamment de la nomination par le Parlement, en décembre 2021, de cinq membres non-procureurs du Conseil des procureurs, ce qui a permis au Conseil de reprendre ses fonctions et de nommer à l'unanimité un nouveau procureur général suprême par intérim. L'UE salue également la nomination, par le Conseil de la magistrature, de onze juges à la Cour suprême. En outre, l'UE salue la nomination d'un nouveau procureur spécial en chef, qui apporte de la stabilité au bureau du procureur spécial, organe judiciaire et répressif essentiel. Enfin, l'UE note que quatre juges ont été élus au Conseil de la magistrature et qu'ils prendront leurs fonctions une fois que le mandat des membres judiciaires actuels du Conseil aura expiré.

Toutefois, l'UE rappelle qu'un certain nombre de nominations judiciaires importantes, qui requièrent une majorité qualifiée au Parlement, restent en suspens, dont quatre membres non judiciaires du Conseil de la magistrature, un procureur général suprême permanent et trois juges de la Cour constitutionnelle. L'UE demande instamment au Parlement de s'engager dans un dialogue transparent, décisif et inclusif à cet égard. L'UE invite le Monténégro à assurer la nomination, fondée sur le mérite, de personnes capables d'agir en toute indépendance et à l'abri de toute influence politique indue.

L'UE regrette que la mise en œuvre des principales réformes judiciaires n'ait pas progressé. Des progrès limités ont été accomplis en ce qui concerne l'obtention de résultats en matière d'*indépendance*, de *professionnalisme* et d'*obligation de rendre des comptes* du système judiciaire, aspects qui doivent encore être renforcés, notamment par la mise en œuvre du cadre constitutionnel et juridique pertinent et par l'adoption de modifications législatives conformes aux normes et meilleures pratiques européennes. Afin de ne pas réduire à néant les progrès satisfaisants accomplis par le passé, l'UE invite le Monténégro à donner suite dans les faits à toutes les recommandations en suspens de la Commission de Venise et du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), à l'issue d'un processus de consultation large et inclusif.

L'*efficacité du système judiciaire* doit être renforcée. L'UE attend du Monténégro qu'il améliore les systèmes de gestion des ressources humaines, financières, informatiques et sur le plan des infrastructures, adopte une nouvelle stratégie pour la rationalisation du réseau judiciaire et mette en œuvre la stratégie en matière de TIC destinée au système judiciaire.

Dans le domaine du **traitement national des dossiers de crimes de guerre**, l'UE se félicite de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie en matière de poursuites pour *crimes de guerre*, ainsi que de la bonne coopération avec les pays voisins et le Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Toutefois, l'UE rappelle que les enquêtes et les jugements dans les affaires de crimes de guerre continuent de se heurter à certains obstacles juridiques et pratiques pour ce qui est de mener des enquêtes, engager des poursuites, rendre des jugements et prononcer des sanctions de manière effective en la matière, conformément aux normes internationales, et invite le Monténégro à surmonter ces obstacles.

En ce qui concerne la **liberté des médias et la liberté d'expression**, l'UE prend note avec satisfaction du renforcement du cadre juridique concernant la protection effective des journalistes et autres professionnels des médias contre les menaces et les attaques, à la suite des modifications apportées au code pénal, et des efforts déployés récemment pour examiner les affaires plus anciennes. L'UE attend du Monténégro qu'il assure un suivi judiciaire complet et efficace des affaires concernant des attaques et des menaces, y compris les affaires plus anciennes. L'UE note que l'organisme public de radiodiffusion RTCG a mis en place une politique éditoriale plus pluraliste et rappelle que des efforts soutenus sont nécessaires pour assurer le respect des normes les plus élevées en matière d'indépendance et de professionnalisme. L'UE encourage le Monténégro à achever la révision du cadre juridique et administratif dans le domaine des médias, y compris l'élaboration d'un projet de stratégie médiatique, qui pourrait faciliter un dialogue large et inclusif avec les acteurs des médias.

En ce qui concerne la **prévention de la corruption**, l'UE encourage le Monténégro à poursuivre la tendance positive observée dans les résultats de l'Agence chargée de la prévention de la corruption et attend des efforts soutenus pour en assurer l'intégrité, l'impartialité et la responsabilité, conformément aux recommandations des missions d'examen par les pairs menées en 2019 et 2021.

Dans le domaine de la **lutte contre la corruption**, l'UE compte sur une amélioration du bilan des enquêtes, des mises en accusation et des décisions de justice dans le domaine de la lutte contre la corruption et la corruption à haut niveau, y compris les enquêtes financières, la saisie et la confiscation des avoirs, pour qu'une réponse crédible soit mise en place en matière de justice pénale. L'UE prend note des enquêtes lancées en 2022 par le bureau du procureur spécial sur de nouvelles affaires de corruption à haut niveau et salue tous les efforts déployés pour agir directement contre les pratiques répréhensibles.

En ce qui concerne les **droits fondamentaux**, l'UE salue la mise en œuvre par le Monténégro des obligations qui lui incombent en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme et des instruments en la matière, mais note que des difficultés subsistent sur le plan de la mise en application concrète. L'efficacité des enquêtes sur le recours excessif à la force par les services répressifs et sur les crimes de haine doit encore être améliorée. Nous demandons instamment au Monténégro de remédier aux cas récents d'attaques à caractère ethnique et religieux, de crimes de haine et de discours haineux, qui ont continué de se multiplier.

Nous rappelons que la violence fondée sur le genre, en particulier la violence domestique, reste un problème grave et persistant en matière pénale, sociétale et de santé publique. Nous engageons le Monténégro à renforcer de manière substantielle son cadre juridique, notamment en accélérant la mise en œuvre de la convention d'Istanbul, conformément au rapport 2018 du groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), notamment en assurant une réelle coopération pluridisciplinaire dans ce domaine ainsi qu'un soutien adéquat en faveur des victimes.

L'UE rappelle que le Monténégro doit assurer un meilleur accès à la justice pour les victimes de violations des droits de l'homme et d'infractions commises en la matière. L'UE prend note avec satisfaction du renforcement du cadre institutionnel et juridique destiné à mieux protéger les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), y compris pour ce qui est des partenariats de même sexe. Elle rappelle toutefois qu'il est nécessaire de promouvoir davantage les droits de l'enfant ainsi que les droits et le traitement non discriminatoire des personnes appartenant à des minorités et des personnes en situation de vulnérabilité, comme les Roms, les personnes handicapées et les LGBTI. L'UE souligne qu'il importe d'intensifier les efforts pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes et des jeunes filles dans tous les domaines, ainsi que la diversité.

L'UE demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues de leurs conférences d'examen, et continue à cet égard d'accorder une grande importance au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation (SDSP). Dans cette optique, l'UE réaffirme sa détermination à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé en matière de sexualité et de procréation et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. L'UE souligne par ailleurs qu'il est nécessaire d'assurer l'accès universel à une information, à une éducation, y compris une éducation sexuelle complète, et à des services de soins de santé complets, de qualité et abordables dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation.

Dans le domaine des **droits liés à la citoyenneté**, l'UE regrette que, malgré la décision annoncée précédemment de mettre un terme au programme de "citoyenneté économique" en 2021, le gouvernement l'ait prolongé de douze mois supplémentaires et ait abaissé récemment les exigences relatives à l'acquisition de cette citoyenneté. L'UE rappelle que ce programme présente des risques tels que le blanchiment de capitaux, la fraude fiscale, le financement du terrorisme, la corruption et l'infiltration par la criminalité organisée. L'UE demande instamment au Monténégro de procéder dans les meilleurs délais à la suppression progressive de ce programme, et elle suivra ce processus avec attention.

Dans le domaine de **la justice, de la liberté et de la sécurité**, l'UE salue les efforts constants déployés par le Monténégro pour s'aligner sur l'acquis de l'UE et améliorer l'efficacité des enquêtes pénales en matière de criminalité organisée. Certaines des recommandations formulées dans le rapport 2021 sur le Monténégro ont été suivies d'effet.

Dans le domaine de **la migration et de l'asile**, l'UE se félicite de l'adoption et de la mise en œuvre rapides d'un mécanisme de protection temporaire pour les citoyens ukrainiens ayant fui la guerre et prend acte des efforts déployés par le Monténégro pour accueillir un grand nombre de réfugiés ukrainiens. L'UE note que la durée de traitement des demandes de protection internationale a été réduite. Elle se félicite de l'adoption d'une nouvelle stratégie en matière de migration et de réintégration des rapatriés et du renforcement de la coopération du Monténégro avec le réseau européen des migrations et l'Agence de l'UE pour l'asile. L'UE invite le Monténégro à poursuivre ses efforts pour renforcer ses capacités dans ce domaine, en modernisant son système d'enregistrement des migrants et en accroissant les ressources humaines et matérielles consacrées à la gestion des frontières, à l'asile et à l'accueil.

L'UE note que la politique du Monténégro en matière de visas n'est toujours pas pleinement alignée sur la liste de l'UE des pays dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa et elle invite le Monténégro à prendre des mesures concrètes pour poursuivre l'alignement, en particulier en ce qui concerne les pays tiers qui présentent des risques en matière de migration irrégulière ou de sécurité pour l'UE.

L'UE se félicite des progrès constants accomplis par le Monténégro dans la **lutte contre la criminalité organisée**, en particulier par la création d'un registre centralisé des comptes bancaires, le renforcement des capacités et du professionnalisme de la police et le lancement de la première équipe commune d'enquête avec un pays tiers. L'UE note que certains membres importants de groupes criminels organisés ont été arrêtés et qu'un nouveau nombre record de saisies de drogue a eu lieu. L'UE se félicite de l'augmentation du nombre de condamnations définitives dans des affaires de criminalité organisée, y compris dans le domaine de la traite des êtres humains. L'UE note toutefois que les résultats obtenus en ce qui concerne la contrebande de tabac et le blanchiment de capitaux, la coopération avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, le recours aux enquêtes financières et les capacités nécessaires en matière de confiscation des produits du crime doivent être renforcés. L'UE demande instamment au Monténégro de remédier à certaines lacunes systémiques horizontales de son système de justice pénale, notamment en ce qui concerne les modalités de traitement des affaires de criminalité organisée par les tribunaux. Cela nécessitera une politique de détermination des peines plus dissuasive et une révision du recours aux comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité dans les affaires de criminalité organisée et grave.

L'UE se félicite du renforcement du cadre stratégique et institutionnel en matière de **prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène**. L'UE demande instamment au Monténégro de continuer à progresser dans la mise en œuvre du plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux.

Dans le domaine de l'**administration publique**, l'UE se félicite des progrès accomplis en matière de gestion des finances publiques et de transparence budgétaire. L'UE accueille avec satisfaction l'adoption de la nouvelle stratégie de réforme de l'administration publique et souligne qu'il importe que le Monténégro adopte une nouvelle stratégie de gestion des finances publiques. L'UE regrette que les modifications apportées à la loi sur les fonctionnaires et les employés de l'État, adoptées en janvier 2021 à l'initiative du Parlement, aient eu pour effet d'abaisser les exigences en matière de recrutement fondé sur le mérite, de compétence et d'indépendance des fonctionnaires. L'UE encourage le Monténégro à progresser rapidement en ce qui concerne les nouvelles nominations aux structures de négociation et à conserver un personnel expérimenté dans de nombreux secteurs pour les questions liées au processus d'adhésion à l'UE. Une volonté politique forte est nécessaire pour respecter le principe du mérite et dépolitiser efficacement le service public, optimiser l'administration publique et mettre effectivement en œuvre la responsabilité des gestionnaires. La situation des entreprises publiques est également importante à cet égard. L'UE invite instamment le Monténégro à veiller à ce que les consultations publiques inclusives soient menées de façon appropriée afin d'améliorer la participation des citoyens et de la société civile à l'élaboration des politiques, et à gérer de manière efficace la délégation de la prise de décision et l'obligation de rendre des comptes applicable aux gestionnaires. L'UE rappelle qu'il est essentiel d'assurer l'accès à l'information pour qu'il y ait davantage de transparence et de responsabilité dans le service public et souligne la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre le nouveau cadre juridique relatif à l'accès à l'information conformément aux principes de l'administration publique.

L'UE se félicite de l'attitude constructive du Monténégro à l'égard de **relations de bon voisinage et de la coopération régionale**, qui constituent un élément essentiel du processus d'intégration européenne du pays et contribuent à la stabilité, à la réconciliation et à un climat propice au règlement des problèmes bilatéraux en suspens et des problèmes hérités du passé. L'UE note que le Monténégro a signé une convention bilatérale sur la coopération régionale au titre de l'article 15 de l'accord de stabilisation et d'association (ASA) avec tous les partenaires pour lesquels un ASA est en vigueur. L'UE soutient le marché commun régional lancé par les dirigeants des Balkans occidentaux en novembre 2020 lors du sommet de Sofia et rappelle qu'une coopération régionale pleinement inclusive, telle qu'elle est définie dans le plan d'action relatif au marché commun régional, restera essentielle pour tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent la région et le plan économique et d'investissement.

L'UE salue vivement la coopération constante du Monténégro sur les questions de politique étrangère, et en particulier le fait qu'il continue de s'aligner pleinement sur la **politique étrangère et de sécurité commune** de l'Union. L'UE se félicite de la contribution du Monténégro aux missions et opérations PSDC de l'UE.

L'UE rappelle que l'accord bilatéral d'immunité conclu en 2007 avec les États-Unis n'est pas conforme à la position commune de l'UE sur l'intégrité du statut de Rome ni aux principes directeurs correspondants de l'UE relatifs aux accords bilatéraux d'immunité, et que le Monténégro doit s'aligner sur la position de l'UE.

### *Critères économiques*

L'UE se félicite de la présentation par le Monténégro, le 31 janvier 2022, de son programme de réforme économique. L'UE note à cet égard que les conséquences économiques de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine pourraient rendre obsolètes les scénarios macrobudgétaires présentés dans ce programme. L'UE attire l'attention sur les conclusions conjointes du dialogue économique et financier, adoptées le 24 mai 2022 par le Conseil Ecofin de l'UE, les Balkans occidentaux et la Turquie. L'UE invite le Monténégro à assurer un suivi complet et en temps voulu des orientations qui figurent dans ces conclusions.

L'UE note que, après avoir connu la récession la plus profonde en Europe en 2020, l'économie monténégrine a enregistré une croissance très forte, à deux chiffres, en 2021 (à savoir 12,4 %), sans toutefois retrouver pleinement son niveau d'avant la pandémie. La reprise du tourisme en 2021, favorisée par la réouverture des frontières nationales, a eu des effets positifs sur tous les services connexes. L'augmentation du nombre de visiteurs à près de 70-80 % des niveaux d'avant la pandémie a également entraîné une reprise partielle de la consommation privée et un accroissement des importations. Toutefois, la situation sur le marché du travail a encore pâti des effets négatifs de la pandémie, en dépit des mesures de soutien public visant à préserver l'emploi. En conséquence, l'emploi a continué de se contracter en glissement annuel, de l'apparition de la pandémie en mars 2020 à juin 2021.

L'UE félicite les autorités pour leur réaction rapide et ciblée à la crise, qui a été ajustée au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Elle félicite également le gouvernement pour la reprise économique observée à partir du deuxième trimestre de 2021. L'UE souligne, dans le même temps, que la reprise après la COVID-19 sera fonction de la poursuite des efforts déployés par le gouvernement pour maîtriser les dépenses publiques, réduire le déficit et placer les finances publiques (et l'économie dans son ensemble) sur une trajectoire durable. Ces efforts deviendront d'autant plus importants que l'économie monténégrine a également pâti des effets économiques de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine.

L'UE encourage le Monténégro à relever les principaux défis à moyen terme en matière de compétitivité et de croissance à long terme en diversifiant l'économie, en améliorant l'environnement réglementaire, en prenant des mesures efficaces pour lutter contre l'économie informelle et en accroissant l'emploi, en particulier des chômeurs de longue durée, des femmes et des jeunes. L'UE souligne l'importance que revêt la transformation numérique du secteur public pour en améliorer l'efficacité, notamment en assurant l'interopérabilité des bases de données pertinentes dans le contexte de la création d'emplois et de la fiscalité, le redimensionnement et la réforme de l'administration publique et la transformation écologique dans ce contexte.

L'UE souligne que l'État de droit est essentiel pour assurer une croissance économique durable. Des systèmes judiciaires efficaces et indépendants assurant la sécurité juridique des entreprises et des investisseurs, l'exécution des contrats en temps voulu et la transparence dans le processus législatif sont des conditions préalables à un environnement propice à l'investissement et aux entreprises.

L'UE invite par ailleurs le Monténégro à veiller à ce que toute activité économique bénéficiant de capitaux étrangers soit conforme aux valeurs, règles et normes de l'UE, notamment dans les domaines essentiels tels que l'État de droit, les marchés publics, l'environnement, l'énergie, les infrastructures et la concurrence.

### *Acquis de l'UE*

L'UE se félicite des progrès accomplis par le Monténégro en ce qui concerne l'alignement de sa législation sur l'acquis de l'UE et la mise en œuvre des engagements qu'il a pris au titre des dispositions de l'accord de stabilisation et d'association relatives au commerce et aux mesures connexes.

L'UE note que le Monténégro continue de traiter ses priorités relatives au **marché intérieur**. L'UE note que les progrès en matière d'alignement sur l'acquis dans le domaine de la **libre circulation des marchandises** ont été limités, certains actes législatifs importants n'ayant pas été adoptés. L'UE rappelle qu'il importe que le Monténégro veille à ce que ses organismes de surveillance du marché, de normalisation et d'accréditation disposent de ressources humaines et financières suffisantes et que l'Institut monténégrin de normalisation devienne membre à part entière des comités européens compétents (CEN/CENELEC). Elle encourage également le Monténégro à veiller à la mise en œuvre et au contrôle du respect de la législation relative à la gestion des produits chimiques, conformément au cadre réglementaire de l'UE.

En ce qui concerne **le droit d'établissement et la libre prestation de services**, des progrès satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne l'enregistrement électronique des sociétés, tandis que les préparatifs visant à établir le guichet unique se sont poursuivis. Le Monténégro devrait continuer à assurer la mise en œuvre du plan national visant à définir les qualifications requises pour l'exercice des professions réglementées. En ce qui concerne les services postaux, l'alignement complet sur l'acquis de l'UE n'a pas encore été réalisé. Le Monténégro a adopté le plan d'action 2021-2022 pour la mise en œuvre de la stratégie de développement des services postaux.

L'UE se félicite des progrès satisfaisants accomplis dans le domaine des **marchés publics**, des améliorations étant intervenues dans le système de recours, la mise en œuvre des lois sur les partenariats public-privé et les marchés publics et la réglementation des règles de passation des marchés dans le domaine de la défense et de la sécurité. La mise en œuvre du nouveau système électronique de passation des marchés publics en janvier 2021 constitue une avancée importante sur la voie de la transparence et de l'efficacité des procédures de passation des marchés publics. L'UE encourage le Monténégro à continuer d'affiner le système électronique de passation des marchés publics et à respecter pleinement les principes de l'UE en matière de marchés publics dans le cadre de l'attribution de la concession pour l'exploitation des aéroports du Monténégro. Dans le domaine des **droits de propriété intellectuelle**, la coopération des autorités concernées a été réduite en raison de la pandémie de COVID-19 et devrait maintenant être renforcée à nouveau. Des progrès ont été accomplis dans l'alignement sur l'acquis en ce qui concerne les brevets, les secrets d'affaires et le droit d'auteur et les droits voisins, processus qui doit toutefois être achevé. Le renforcement des capacités administratives doit se poursuivre. Une nouvelle stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle est en passe d'être adoptée.

L'UE note que le Monténégro a continué à progresser dans le domaine de la **concurrence**. En ce qui concerne les pratiques anticoncurrentielles et les concentrations, l'autorité indépendante chargée de la concurrence et des aides d'État (APC - Agence de protection de la concurrence) doit faire pleinement usage de ses pouvoirs d'exécution, réaliser davantage d'inspections sur place et continuer à promouvoir le recours à sa politique de clémence pour mettre au jour les ententes. La capacité des juridictions à traiter des affaires de concurrence complexes doit encore être sensiblement renforcée, ce qui aurait à terme des incidences positives sur les demandes de clémence. En ce qui concerne les aides d'État, les niveaux de mise en œuvre et de contrôle du respect de la législation se sont améliorés et doivent rester au premier rang des priorités, étant donné que les capacités de contrôle restent insuffisantes. L'APC devrait consentir des efforts notables pour procéder à de nouveaux recrutements et renforcer les capacités en la matière. Faisant suite de la recommandation de l'APC, le Parlement du Monténégro a adopté un encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de la flambée de COVID-19, qui est aligné sur celui de l'Union européenne. Des registres généraux et spécifiques des aides d'État ont été mis en place pour les aides de minimis et les mesures liées à la COVID-19, ce qui accroît la transparence. Le Monténégro doit veiller à ce que les autorités chargées de l'octroi de l'aide demandent à l'autorité compétente pour les aides d'État d'approuver une aide éventuelle avant son octroi. Dans les situations où une aide d'État a été octroyée sans que cette approbation préalable n'ait été donnée, l'APC a réalisé des progrès pour ce qui de contrôler l'aide a posteriori, en évaluant la compatibilité. Elle a émis trois avis négatifs sur l'aide en faveur de Montenegro Airlines, qui a fermé en décembre 2020, et a fait état de meilleurs résultats. Le Monténégro doit veiller à ce que l'APC ait accès à toutes les informations nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre l'acquis en matière d'aides d'État. Cela comprend notamment les projets de grande envergure entrepris en coopération avec des pays tiers, tels que l'autoroute Bar-Boljare, qui doivent respecter les dispositions de l'accord de stabilisation et d'association relatives aux aides d'État.

Pour ce qui est des **services financiers**, l'UE prend acte du travail d'alignement déjà accompli, mais note que des efforts substantiels doivent encore être déployés pour s'aligner sur l'acquis existant dans ce domaine et le mettre en œuvre. Elle se félicite de l'achèvement de l'examen indépendant de la qualité des actifs réalisé dans le système bancaire du pays et note que ce système reste stable.

Dans le domaine de la **société de l'information et des médias**, des progrès ont été accomplis, en particulier en ce qui concerne les communications électroniques et les technologies de l'information, notamment dans la perspective d'un futur réseau 5G et d'une nouvelle réduction des frais d'itinérance dans la région à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Un nouveau cadre stratégique pour la transformation numérique a été adopté. Le Monténégro doit renforcer sa capacité administrative à faire appliquer l'acquis de l'UE, achever l'alignement de sa législation, en particulier en ce qui concerne les médias audiovisuels, assurer l'indépendance opérationnelle des autorités de régulation des médias et du service public de radiodiffusion, et progresser dans l'octroi de pouvoirs de sanction à l'agence de régulation des médias électroniques. La cohérence du cadre législatif sur les médias devra être assurée et le processus législatif devra être mené de manière inclusive et transparente, dans le cadre d'un dialogue avec toutes les parties prenantes concernées.

L'UE encourage le Monténégro à continuer de mettre en œuvre son plan d'action pour l'alignement, la mise en œuvre et le contrôle du respect de l'acquis dans le domaine de **l'agriculture et du développement rural** et à adopter une nouvelle stratégie pour la prochaine période intégrant les éléments du pilier "systèmes alimentaires durables" du programme en matière d'environnement. Le Monténégro a progressé dans la mise en œuvre du programme de préadhésion de l'UE pour le développement rural (IPARD II), en lançant de nouveaux appels à propositions et en confiant des mesures IPARD, et il devrait accélérer le processus de mise en œuvre de ce programme. L'UE continuera à fournir une assistance financière et une expertise dans le cadre de l'IPARD III.

L'UE note que des progrès substantiels continuent d'être réalisés dans les domaines de la **sécurité des aliments et de la politique vétérinaire et phytosanitaire**. La stratégie révisée pour l'alignement sur l'acquis de l'UE et son application a été mise en œuvre dans les délais prévus. La mise en œuvre des programmes nationaux visant à améliorer la qualité du lait cru et à mettre à niveau les établissements agroalimentaires par rapport aux normes de l'UE s'est poursuivie, plus de la moitié des établissements du secteur alimentaire étant désormais conformes. Les vaccinations ont été menées à bien, contribuant ainsi à l'éradication de la fièvre catarrhale ovine et de la rage dans la région et dans l'UE.

Dans le domaine de la **pêche**, l'UE note que le Monténégro a continué à mettre en œuvre son plan d'action pour l'alignement sur l'acquis de l'UE, sa mise en œuvre et le contrôle de son respect, et elle encourage le Monténégro à achever l'élaboration de la nouvelle stratégie en matière de pêche et d'aquaculture et du plan d'action y afférent. Une législation-cadre importante est en passe d'être adoptée par le Parlement. Les activités d'inspection et de contrôle se sont poursuivies, notamment en vue de mettre un terme à toutes les formes de pêche illicite. Un nouveau navire d'inspection de dernière génération a été mis pleinement en service. Le Monténégro a continué de jouer un rôle actif au niveau international, notamment au sein de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR).

Dans le secteur des **transports**, l'UE regrette qu'aucun progrès n'ait été accompli et que des réformes essentielles restent en suspens. Cela concerne, entre autres, les efforts visant à créer une autorité indépendante de réglementation et de sécurité dans le secteur ferroviaire et à obtenir l'adhésion pleine et entière au protocole d'entente de Paris sur le contrôle des navires par l'État du port.

En ce qui concerne l'**énergie**, l'UE note que, en dépit des progrès d'ensemble accomplis jusqu'à présent, les réformes ont été retardées ces dernières années et que de nombreuses initiatives juridiques sont en suspens. Certaines des propositions en suspens remontent à 2015, comme la loi sur la sécurité de l'approvisionnement en produits pétroliers et la création de l'organisme de stockage des réserves obligatoires de pétrole, deux textes législatifs essentiels dans le contexte économique actuel. Les progrès dans ce domaine sont subordonnés à l'adoption et à la mise en œuvre de ces actes juridiques et d'autres actes juridiques en suspens. En outre, des décisions importantes, telles que celles concernant les projets de suppression progressive de la centrale thermique de Pljevlja, doivent encore être prises en priorité.

En ce qui concerne la **fiscalité**, l'UE se félicite des progrès substantiels accomplis dans la mise en œuvre de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac sur le marquage des produits du tabac et des boissons alcoolisées au moyen d'un timbre de contrôle des accises. Toutefois, il note une mise en œuvre limitée du plan d'action visant à faire face aux problèmes mis en évidence par l'analyse de l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale. L'UE encourage également le Monténégro à réaliser de nouveaux progrès en ce qui concerne la suppression de la TVA et d'autres exonérations fiscales qui ne sont pas alignées sur l'acquis de l'UE, ainsi qu'à continuer de renforcer les capacités de l'administration fiscale et douanière et à empêcher les départs de membres de personnel qualifiés et formés.

En ce qui concerne les **douanes**, l'UE encourage le Monténégro à achever ses préparatifs en vue de son adhésion à la convention relative à un régime de transit commun en établissant un système de transit informatisé compatible avec l'UE. Il invite également le Monténégro à suivre attentivement l'incidence de la réorganisation de l'administration douanière sur les calendriers des programmes douaniers en cours et sur le renforcement des capacités dans ce domaine. Il faut éviter des retards supplémentaires. Des défis subsistent en ce qui concerne la réduction du commerce illicite de tabac par la zone franche du port de Bar. La décision prise en 2021 d'interdire le stockage des produits du tabac dans cette zone franche constitue un pas dans la bonne direction, mais ne suffit pas en soi. Par exemple, les régimes de transit existants pour les produits du tabac demeurent un défi majeur. L'UE salue la poursuite des efforts déployés par le Monténégro pour renforcer sa coopération internationale à cet égard.

Dans le domaine des **statistiques**, l'UE note que les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne l'harmonisation de la méthodologie statistique avec les normes de l'UE et l'augmentation de la transmission de données à Eurostat, mais note l'absence de transmission de certains ensembles de données fondamentaux sur les finances publiques. Dans ce domaine, mais aussi de manière plus générale, la coopération entre les principaux producteurs de statistiques est une condition préalable essentielle à la réussite de l'alignement du Monténégro sur l'acquis de l'UE. L'UE note en outre que les ressources financières et humaines de l'Office statistique du Monténégro (Monstat) sont insuffisantes et qu'il reste à remédier au manque d'expertise dans certains domaines. L'UE encourage donc le Monténégro à renforcer les ressources humaines et financières de Monstat et à poursuivre son alignement sur le système européen des comptes (SEC) 2010, notamment en fournissant des données sur les statistiques des finances publiques et la procédure concernant les déficits excessifs. L'UE souligne qu'il importe de respecter l'indépendance professionnelle de Monstat et rappelle l'attachement du Monténégro à la non-ingérence politique dans les statistiques officielles. Elle souligne également que le Monténégro doit organiser le recensement national de la population et du logement conformément aux exigences et recommandations de l'UE.

L'UE note que la pandémie continue d'avoir un effet important sur le marché du travail. Dans le domaine de la **politique sociale et de l'emploi**, l'UE encourage le Monténégro à mettre en œuvre efficacement le droit du travail et à poursuivre l'alignement sur l'acquis, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la discrimination. L'UE salue les efforts déployés jusqu'à présent pour mettre en place la garantie pour la jeunesse au Monténégro et souhaite que des efforts supplémentaires soient déployés pour la mettre en œuvre. Des politiques actives du marché du travail fondées sur des données probantes et bien conçues restent une priorité, en particulier celles ciblant les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les minorités et les personnes vulnérables touchées par la pandémie, y compris les Roms et les Égyptiens. À cet égard, l'UE encourage le Monténégro à poursuivre sa réforme du système de protection sociale pour qu'il cible et protège les personnes les plus vulnérables, tout en gardant à l'esprit les propriétés du système de protection sociale en matière d'activation du marché du travail, et à s'attaquer à la question de la désinstitutionnalisation.

En ce qui concerne la **science et la recherche**, l'UE encourage le Monténégro à continuer de mettre à profit sa participation au programme Horizon Europe afin de renforcer la coopération entre l'industrie et le secteur de la recherche publique. L'UE réaffirme l'importance que revêtent les efforts visant à accroître les investissements dans la recherche (l'accent étant mis en particulier sur l'accroissement des investissements du secteur privé) avec en parallèle l'amélioration de la collecte de données statistiques sur la recherche, le développement et l'innovation. L'UE encourage le Monténégro à faire en sorte que la stratégie de spécialisation intelligente commence à jouer un rôle plus actif pour soutenir la compétitivité et la croissance dans l'ensemble du pays.

L'UE note que la pandémie de COVID-19 a gravement touché le secteur de l'**éducation**, dont la réponse a été axée sur le maintien de la continuité grâce à l'apprentissage à distance, et elle encourage le Monténégro à poursuivre ses efforts de réforme à tous les niveaux et à renforcer la gouvernance sectorielle en vue de fournir des services éducatifs plus efficaces. L'UE souligne que ces mesures de réforme doivent aussi être accompagnées d'un système de suivi et d'évaluation qui fonctionne. Parallèlement à la réforme des programmes d'études et en tant que moyen de répondre aux marchés du marché du travail, l'UE accueille positivement la poursuite de la formation pratique dans l'enseignement supérieur et la participation accrue des étudiants ainsi que des employeurs aux programmes de formation en alternance pour l'enseignement et la formation professionnels. L'UE encourage de nouvelles initiatives visant à renforcer les compétences de base et transversales, qui doivent être de qualité, l'esprit d'entreprise et les services d'orientation professionnelle et réaffirme l'importance que revêtent la formation et le perfectionnement professionnel des enseignants pour contribuer à améliorer les résultats scolaires. L'UE rappelle la nécessité de renforcer l'accès aux services d'éducation et d'accueil de la petite enfance et qualité de ceux-ci, ainsi que l'importance d'une éducation inclusive pour toutes les filles et tous les garçons. L'UE encourage le Monténégro à promouvoir les valeurs de l'UE dans l'ensemble de son système éducatif, en particulier le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité de genre.

L'UE note que le Monténégro a atteint un certain niveau de préparation dans le domaine de l'**environnement et du changement climatique**. Des progrès limités ont été accomplis dans la poursuite de l'alignement sur l'acquis de l'UE en matière de protection de la nature ou dans l'élaboration du plan national en matière d'énergie et de climat conformément aux recommandations de la Communauté de l'énergie. Il reste à remédier d'urgence à l'exiguïté des capacités administratives et de ressources financières au niveau national et local, ainsi qu'à la coordination interinstitutionnelle insuffisante. L'UE encourage le Monténégro à accélérer les progrès, notamment dans les domaines de l'eau, des déchets, de la nature et du changement climatique. Dans les années à venir, le Monténégro devrait renforcer ses ambitions en faveur d'une transition écologique, assurer une participation effective du public au processus décisionnel et intégrer systématiquement les considérations relatives à l'environnement et au changement climatique dans d'autres secteurs, y compris le tourisme et l'énergie.

Des progrès ont été accomplis pour protéger la saline d'Ulcinj, site Natura 2000 potentiel et habitat d'oiseaux, qui s'est vu accorder un statut d'importance internationale en 2019 et dont la propriété par l'État a été clarifiée en juillet 2021, la gestion durable étant mise en œuvre en coopération avec l'Allemagne. L'UE souligne la nécessité de préserver et d'améliorer les zones protégées et les sites Natura 2000 potentiels, en particulier le lac de Skadar et la rivière Tara, endommagés par la construction de l'autoroute Bar-Boljare. L'entraînement militaire a été interrompu sur la montagne de Sinjajevina, qui fait partie de la réserve de biosphère de la rivière Tara inscrite à l'UNESCO. Les zones de Platamuni, Katič et Stari Ulcinj ont été proclamées premières zones marines protégées du Monténégro en 2021. L'UE souligne que les espèces marines doivent être protégées, par exemple lors d'études sismiques réalisées à des fins d'exploration pétrolière et gazière. Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la gestion des déchets industriels (assainissement des décharges). L'UE note qu'une procédure a été lancée à l'encontre du Monténégro par la Communauté de l'énergie, étant donné que la centrale au charbon de Pljevlja continue à fonctionner bien qu'elle ait dépassé le nombre d'heures d'exploitation autorisé en vertu de l'acquis de l'UE.

L'UE encourage le Monténégro à assurer la cohérence entre la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques et le cadre d'action de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. À la suite de l'adoption de la loi-cadre sur le changement climatique en 2019 et de la mise en place d'un système national d'échange de quotas d'émission de dioxyde de carbone en 2020, il reste encore beaucoup à faire pour s'aligner sur l'acquis de l'UE, y compris en ce qui concerne le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE), le règlement sur la répartition de l'effort et le mécanisme de surveillance et de déclaration (MMR). En juillet 2020, le gouvernement a adopté le troisième rapport national sur le changement climatique conformément à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et, en décembre 2021, le troisième rapport bisannuel actualisé sur le changement climatique. Le rapport de juin 2021 sur l'élaboration des contributions déterminées au niveau national (CDN) actualisées dans le cadre de l'accord de Paris ne prévoit qu'une augmentation de 5 % par rapport à l'objectif précédent de 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et il faudrait renforcer davantage ces CDN. L'UE se félicite de l'adoption en 2021 d'un plan national d'adaptation au changement climatique et attend avec intérêt sa mise en œuvre effective.

En ce qui concerne la **protection des consommateurs et de la santé**, l'UE prend acte des progrès limités réalisés par le Monténégro dans l'alignement de sa législation sur l'acquis de l'UE. Pour ce qui est de la protection des consommateurs, l'UE souligne la nécessité de poursuivre l'alignement, notamment en ce qui concerne les droits des consommateurs, le crédit à la consommation et le règlement extrajudiciaire des litiges. Le Monténégro doit également poursuivre l'alignement sur l'acquis de l'UE en matière de protection de la santé, notamment pour ce qui a trait aux droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers et aux substances d'origine humaine. L'UE demande instamment au Monténégro de mettre en œuvre l'acquis de l'UE relatif à la protection de la santé et de veiller à ce que les capacités nécessaires soient disponibles, notamment dans le domaine de la lutte antitabac.

En ce qui concerne le **contrôle financier**, l'UE prend note des progrès accomplis pour ce qui est d'améliorer les capacités et les procédures de l'institution de contrôle des finances publiques, ainsi que de mettre en place les bases permettant d'assurer un suivi plus efficace des recommandations d'audit et une communication plus ouverte et transparente avec le Parlement et le grand public. L'UE demande instamment au Monténégro de rendre opérationnelle la fonction d'inspection budgétaire centralisée au sein du ministère des finances, de piloter et de renforcer l'application de la responsabilité des gestionnaires dans l'administration publique, et de poursuivre l'alignement sur l'acquis de l'UE concernant la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union.

### ***Instrument d'aide de préadhésion (IAP)***

L'UE appelle à une coopération encore plus étroite avec les autorités nationales en ce qui concerne la programmation et la mise en œuvre des fonds de l'UE, en particulier dans le domaine des "fondamentaux" tels que l'État de droit, tout en utilisant toutes les modalités de mise en œuvre disponibles, y compris l'appui budgétaire sectoriel et les garanties. L'UE souligne qu'une aide sera fournie pour répondre aux priorités stratégiques définies dans le cadre de programmation et le plan économique et d'investissement de l'IAP III, en conformité avec les objectifs de la politique d'élargissement.

L'UE invite le Monténégro à accélérer la mise en œuvre de tous les fonds de l'UE, en particulier dans le cadre des programmes qui lui ont été confiés en gestion indirecte. Les mesures pertinentes devraient consister notamment à combler les lacunes en personnel, à remédier aux problèmes de rotation, ainsi qu'à renforcer le suivi et le contrôle. L'UE souligne que, dans le cadre de l'IAP III, la mise en œuvre des fonds de l'UE dans le cadre de la gestion indirecte avec le pays bénéficiaire servira principalement à préparer une gestion efficace des fonds structurels au moment de l'adhésion. En vue d'accélérer la mise en œuvre de l'IAP III, l'UE rappelle que le Monténégro doit constituer une réserve appropriée et aboutie de projets IAP III, en particulier ceux qui répondent aux priorités du plan économique et d'investissement. Le jumelage et la coopération avec les États membres de l'UE demeurent un outil d'assistance technique important pour renforcer la capacité à adopter et mettre en œuvre la législation de l'UE. En ce qui concerne la planification des investissements, l'UE rappelle qu'elle propose de prêter son concours au Monténégro et souligne que tous les investissements en capital devraient respecter les normes et la législation de l'UE, quels que soient le type d'investissement ou la source de financement, y compris dans le cadre d'accords intergouvernementaux, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources publiques. L'UE souligne l'importance que revêt la coordination des donateurs.

Le Monténégro continue de bénéficier d'une participation aux programmes de l'UE suivants: Erasmus+, Europe créative (volets Culture et MEDIA ), programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale, Horizon 2020, Douane 2020, Fiscalis 2020, Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME). Le Monténégro participe également avec ses propres fonds au programme "Justice" de l'UE.

### **3.2. Relations bilatérales dans le cadre de l'accord de stabilisation et d'association**

L'UE réaffirme que, dans le cadre du processus de stabilisation et d'association, l'accord de stabilisation et d'association (ASA) reste la pierre angulaire de ses relations avec le Monténégro. L'UE se félicite des résultats positifs obtenus par le Monténégro dans la mise en œuvre des obligations qui lui incombent en vertu de l'ASA.

#### **Point 4. Échange de vues sur l'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux**

L'Union européenne et le Monténégro procéderont à un échange de vues sur les développements dans les Balkans occidentaux.